

**Volet B****Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

08052273

TRIBUNAL COMMERCE
CHARLEROI - ENTREPRISE

28 03. 2008

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/04/2008 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination : M et 3I BORNAGE**Forme juridique :** Société privée à responsabilité limitée**Siège :** Rue Brigade Piron 339

6061 Montignies-sur-Sambre, Belgique

N° d'entreprise : 0434.239.306**Objet de l'acte :** Démission -nomination des gérants**Texte** L'an deux mil cinq, le deux janvier s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associées de M et 3i sprl.

La séance débute à dix heures sous la présidence de Monsieur Lizin Bernard.

Monsieur le président nomme comme secrétaire Monsieur Crispiels Etienne et désigne comme scrutateur Monsieur Paulus Bernard.

Monsieur le président expose que :

1) l'ordre du jour est le suivant :

- a. Démission des gérants et décharges.
- b. Nomination d'un gérant pour deux ans.

2) Toutes les parts de la société sont présentes ou représentées. La liste des présences se trouve en annexe.

Monsieur le Président constate, et l'assemblée reconnaît, que toute les formalités ont été remplies, que l'assemblée a été régulièrement convoquée,

- que l'assemblée se trouve régulièrement constituée,
- qu'elle est apte à délibérer sur les objets à l'ordre du jour,
- que la convention de cession des parts a été communiquée en temps opportun à chaque associé et que ces derniers ont eu le temps de l'amender si nécessaire.

3) Décision de l'assemblée générale

- a. Démission des gérants et décharge.

L'assemblée générale acte la démission de tous les gérants de la société en date du 31-12-2004, Messieurs Crispiels Etienne, Lizin Bernard, Paulus Bernard. L'assemblée donne également décharge pour la gestion à ce jour.

- b. Nomination d'un gérant pour deux ans.

L'assemblée générale acte la candidature de Monsieur LIZIN Bernard en tant gérant pour une durée de deux ans à partir du premier janvier 2005 jusqu'au 31 décembre 2006. L'assemblée approuve à l'unanimité.

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso Nom et signature



4) Lecture du présent procès verbal.
Monsieur le secrétaire donne lecture du présent procès verbal. Les membres de l'assemblée présents ou représentés sont invités à signer le document et la liste des présences en autant d'exemplaire qu'il n'y a de parties.

La convention de cession des parts sociales fait parties des présentes.

5) La séance est levée à dix heures quarante cinq minutes.

Lizin Bernard
Gérant